



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

MW/PR

P.V. ECO 02

Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2014

Ordre du jour :

1. Débat de consultation "Compétitivité"
- Echange de vues et préparation du débat de consultation
2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 26 mai 2014, du 25 septembre 2014 et du 2 octobre 2014
3. Divers

*

Présents : M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis (en rempl. de Mme Françoise Hetto-Gaasch)

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Tom Theves, Chef de cabinet, M. Pierre Thielen, Mme Martine Hildgen, Observatoire de la compétitivité, du Ministère de l'Economie

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Roy Reding

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

1. Débat de consultation « Compétitivité »

Suite à quelques mots d'introduction de Monsieur le Président, Monsieur le Ministre rappelle le débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg qui a eu lieu en date du 16 mai 2013 à la Chambre des Députés, avec l'intervention de lui-même et du ministre des Finances. Il ne s'agissait en fait pas d'un véritable débat, compte tenu de

la période difficile au cours de laquelle il a eu lieu. Le débat prévu pour la fin du mois courant sera mieux structuré et sera basé sur les trois classements les plus importants au niveau international. Il convient d'analyser la compétitivité du Luxembourg au regard de ces classements, ainsi que les moyens d'améliorer celle-ci afin d'atteindre un meilleur rang au niveau international.

Les trois classements sont les suivants :

- celui du WEF (World Economic Forum, Suisse)
- celui de l'IMD (International Institute for Management Development, Suisse)
- celui de la Heritage Foundation (Etats-Unis).

Le choix de ces classements s'explique par le fait qu'ils sont publiés annuellement.

Le gouvernement envisage de demander chaque année un débat de consultation à la Chambre des Députés. Parmi les sujets à analyser, certains pourront être réalisés à court terme (en droit des sociétés : création de société, faillite ; archivage électronique), d'autres le seront à moyen ou long terme, d'autres encore ne seront pas réalisés (notamment en matière de droit du travail). Concernant cette dernière catégorie, il pourra s'avérer qu'il est préférable pour le Luxembourg de maintenir son système plutôt que de viser un meilleur rang dans le classement. Le gouvernement transmettra au parlement une liste de ses propositions peu de temps avant le débat.

À titre d'exemple, Monsieur le Ministre donne des explications plus détaillées sur certains indicateurs. La rubrique « Remarque(s) » du WEF indique si l'indicateur est quantitatif ou qualitatif. Un indicateur quantitatif se base sur les données du STATEC, un indicateur qualitatif sur une enquête d'opinion.¹

- Indicateurs du WEF

Infrastructures :

Qualité des infrastructures aéroportuaires : des travaux dans ce domaine sont en cours.

Disponibilité de capacités aériennes : Dans le but d'élargir le réseau de ses liaisons aériennes, le Luxembourg est constamment à la recherche de compagnies d'aviation prêtes à le desservir.

Environnement macroéconomique :

Le rang du Luxembourg au regard des indicateurs du *solde public* et de la *dette publique brute* montrent la détermination du Luxembourg à maîtriser son solde et sa dette publics.

Efficacité du marché des produits :

Intensité de la concurrence locale : Le gouvernement propose de discuter des heures d'ouverture des commerces, de même que de leur approvisionnement. Celui-ci représente une problématique continue, puisque de nombreux commerces luxembourgeois sont obligés de s'approvisionner auprès de fournisseurs intermédiaires belges, le producteur ne disposant pas de distribution au Luxembourg. La conséquence en est que le détaillant luxembourgeois doit souvent payer un prix d'achat supérieur au prix de vente du même produit à l'étranger.

Nombre de procédures pour démarrer une entreprise et Nombre de jours pour démarrer une entreprise : Les travaux concernant le projet relatif à la création d'un statut de s.à r.l. (société à responsabilité limitée) simplifiée sont en cours ; le projet sera déposé au cours de l'an prochain. Il prévoit qu'une s.à r.l. pourra être créée avec un capital symbolique d'un euro, sans acte notarié et endéans un délai considérablement réduit.

¹Cf. document PowerPoint transmis par le Ministère de l'Economie à la commission

Efficacité du marché du travail :

Flexibilité de la formation des salaires et Pratiques de recrutement et de licenciement : Le gouvernement n'envisage pas de saper le droit du travail.

Part des femmes dans la force de travail : L'allocation d'éducation est destinée à motiver les femmes à intégrer le marché du travail.

Développement marchés financiers :

Financement à travers du capital à risque local : Il s'agit d'un problème réel au Luxembourg. Le gouvernement espère obtenir encore au cours de ce mois-ci l'agrément de la CSSF pour le Luxembourg Future Fund² afin de pouvoir démarrer l'année prochaine.

Niveau des droits légaux des bailleurs de fonds : Il s'agit notamment de la protection des investisseurs en cas de faillite d'une banque. En droit luxembourgeois, les administrations publiques (sécurité sociale, impôts) ont des créances prioritaires par rapport aux banques. Ceci constitue un désavantage dans le cadre d'une analyse de la compétitivité, ce qui explique le rang 96 du Luxembourg sur 144 pays. Le Luxembourg serait mieux classé si les bailleurs de fonds, en l'espèce les banques, étaient remboursés en premier lieu.

Monsieur le Ministre est d'avis que ce sujet mérite d'être discuté, sans pour autant y apporter nécessairement des modifications.

Degré de sophistication des affaires :

Nombre de fournisseurs locaux et Contrôle des distributeurs internationaux : Le rang s'explique essentiellement par l'exiguïté de notre territoire national.

Innovation :

Disponibilité d'ingénieurs et de scientifiques : Cette problématique concerne également d'autres pays. Il convient de poser la question de l'introduction d'une green card ou autre. En effet, la croissance d'un pays dépend aussi d'une disponibilité suffisante d'ingénieurs et de scientifiques.

Discussion

- Le groupe parlementaire CSV salue l'initiative de Monsieur le Ministre, mais exprime le souhait que le débat, tout en ayant lieu dans un délai rapproché, soit reporté suffisamment en arrière pour permettre aux groupes et sensibilités politiques de le préparer convenablement.

Au fond, le groupe parlementaire CSV est d'avis que trois chapitres fondamentaux font défaut dans la présentation. Il s'agit en premier lieu de la politique fiscale : un débat sur la compétitivité ne saurait être mené sans y associer une discussion sur la politique fiscale et, en particulier, sur la fiscalité des entreprises. En raison de la tendance vers une unification de la base d'imposition, le seul moyen d'agir se situe au niveau du taux d'imposition des sociétés qu'il faudra baisser de façon substantielle. En deuxième lieu, le sujet de la simplification administrative, brièvement abordé, est à approfondir. L'orateur se réfère à un document du 27 mars 2013 élaboré par Monsieur le Ministre au cours de la législature précédente. En dernier lieu, le groupe parlementaire CSV partage l'approche de Monsieur le Ministre, en ce qui concerne les autorisations de travail, et met l'accent sur les transferts inter-groupes et le volet de la recherche à l'Université du Luxembourg (réussir à motiver les diplômés de l'Université à rester pendant un certain temps au Luxembourg après leurs études).

² Cf. sous <https://www.gouvernement.lu/695595/future.pdf>.

Monsieur le Ministre déclare que le gouvernement considère le mois de novembre comme opportun pour le débat sur la compétitivité, les autres dates étant prises par d'autres débats.

Quant à la politique fiscale, il confirme son importance et souligne qu'il s'agit d'un des deux volets du débat, mais qui relève prioritairement de la compétence du ministre des Finances.

La commission souligne qu'il revient au parlement de discuter de la politique fiscale. Dans le contexte actuel, une discussion s'impose particulièrement sur les rulings (décisions anticipées en matière fiscale), sans pour autant oublier le secret fiscal. Un député suggère d'inviter, le cas échéant, le précédent ministre des Finances pour obtenir des explications. S'agissant de la fiscalité des entreprises, la position de Monsieur le Ministre de l'Economie est pareillement sollicitée.

La simplification administrative sera renforcée.

Pour ce qui est de la disponibilité d'ingénieurs et de scientifiques, Monsieur le Ministre se rallie aux propos faits et précise que l'idée d'une green card en constitue un volet, la motivation des diplômés de l'Université à rester au Luxembourg un autre.

Un député ne peut se déclarer d'accord avec l'idée d'une green card. Personnellement, il estime préférable d'orienter les jeunes du pays vers les professions pour lesquelles il existe une pénurie de main-d'œuvre et de leur donner ainsi une chance réelle de trouver un emploi, au lieu de viser une « fuite des cerveaux »³ de gens dont leur propre pays a besoin.

Monsieur le Ministre partage ce raisonnement pour ce qui est des besoins à long terme, mais insiste sur l'insuffisance de cette manière de procéder pour satisfaire aux besoins à court terme.

(départ de Monsieur le Ministre en raison d'obligations découlant de l'actualité)

Un autre député mentionne la collaboration d'EdF (Electricité de France) avec le gouvernement français en matière d'aide au développement. Il s'agit de projets réalisés dans des pays d'Afrique avec des techniciens originaires de ces pays et formés en France. Sous cet angle, le fait d'attirer du « capital humain » présente toute son utilité.

En avertissant contre le risque d'organiser des formations qui passent à côté des besoins du marché du travail, un député indique que le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire fait savoir dans sa réponse à une question parlementaire de M. Gast Gibéryen⁴ que : « Le nombre d'étudiants ingénieurs est réduit et ceux qui suivent des études supérieures en informatique ne répondent pas aux besoins de nos économies. ». Le recours à une main-d'œuvre venant de l'étranger s'avère ici dès lors inéluctable. Aussi faut-il réfléchir sur une collaboration avec les entreprises concernées pour adapter la formation aux besoins.

- Un membre de la commission voit la s.à r.l. simplifiée d'un œil critique, en songeant à l'impact d'une faillite, en particulier pour les PME⁵. Le capital symbolique d'un euro et l'absence d'acte notarié ne dispensent pas la société créée de l'obligation d'être viable. Une accélération de l'inscription au registre de commerce et des sociétés (RCS) mérite réflexion, puisque l'existence de la société devient opposable aux tiers par l'immatriculation. Par contre, l'absence de tout capital présente un problème aux yeux de l'orateur, alors que la garantie pour les tiers qui traitent avec une telle société n'est pas donnée.

³ "Human capital flight"(économie) – "brain drain" (sociologie)

⁴ Question parlementaire n°418 du 18 juillet 2014

⁵ Petites et moyennes entreprises

- Tout en notant que le gouvernement n'entend pas miner le droit du travail, une discussion en la matière devrait être menée, sans pour autant aboutir à une flexibilisation totale ni à un ébranlement de la paix sociale.

- Pour un autre député, il existe au Luxembourg un manque d'esprit d'entreprise qui est dû en partie à un problème de mentalité. Au Luxembourg, 85% des emplois créés dans un passé récent sont occupés par des étrangers ; 90% des postes dans les départements des ressources humaines sont occupés par des étrangers ; 80% du pouvoir économique sont gérés par des étrangers ; les trois quarts des créateurs d'entreprise au Luxembourg sont des étrangers. Il importe de sensibiliser les jeunes le plus tôt possible, dès l'enseignement fondamental, à ce sujet.

Un représentant ministériel explique que l'esprit d'entreprise est « mesuré » sur base de trois indicateurs :

- 1) L'eurobaromètre⁶ - Le Luxembourg correspond à la moyenne européenne ; la différence par rapport aux autres Etats membres se situe au niveau de la motivation pour créer une entreprise. Au Luxembourg, il s'agit d'une question d'opportunité et non de nécessité. Dans des pays comme la Grèce ou l'Italie, la création d'entreprise représente souvent une nécessité, faute de trouver un emploi. Au Luxembourg, la création d'entreprise est une opportunité au regard de l'activité exercée (travail qui donne satisfaction), des horaires de travail (conciliation vie familiale – vie professionnelle) ou encore des possibilités de gain.
- 2) Le pourcentage d'indépendants – Dans la comparaison internationale, le Luxembourg fait mauvaise figure. Cela s'explique par la structure de l'économie luxembourgeoise, où le secteur des finances est prépondérant. On trouve très peu d'indépendants dans ce secteur par la nature de ses activités.
- 3) Le taux de création d'entreprise – Au Luxembourg, ce taux est élevé en raison des atouts de notre pays. Cette même raison explique aussi le taux élevé de créateurs d'entreprise non résidents.

L'orateur signale aussi que l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren organise des activités dans les écoles fondamentales et secondaires pour nouer le contact avec le monde des entreprises. À titre d'exemple est cité le projet des mini-entreprises.

Un député prévient du risque de tout déplacer à l'école. Les propos avancés devraient logiquement mener à la mise en place d'un centre de formation professionnelle (Beruffsschoul). Une difficulté qui en résulterait pourtant concernerait le retour au système scolaire ordinaire ; il faudrait partant assurer la compatibilité des deux voies de formation pour permettre le retour de ceux qui décideraient d'abandonner la voie professionnelle.

Indépendamment de la mentalité invoquée, un autre député insiste sur l'importance de ne pas négliger le cycle inférieur de l'enseignement secondaire et de prendre en charge les élèves dès le début, dans le but d'épuiser toutes les voies de formation possibles.

- En ce qui concerne l'accès aux informations relatives à la solvabilité d'une personne, d'autres pays ont mis en place un registre central où sont inscrits les emprunteurs. Les banques peuvent s'y renseigner avant de consentir un crédit. Le fait que le Luxembourg ne dispose pas d'un tel registre explique en majeure partie le rang 96 de notre pays au niveau des droits légaux des bailleurs de fonds. Ce classement est toutefois étonnant, alors que le Luxembourg a une législation très favorable aux créanciers, du moins à ceux qui bénéficient d'un privilège. Eu égard aux créanciers chirographaires, quelques membres de la commission sont d'avis que le système des sûretés, dont le gage sur fonds de commerce,

⁶ Cf. sous : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm.

doit être réformé. En effet, les créances privilégiées des administrations publiques en particulier évincent très souvent les créanciers chirographaires du remboursement.

- A une question afférente concernant la disponibilité d'une analyse sur les causes des faillites et leurs conséquences pour d'autres entreprises, le représentant ministériel répond qu'il n'existe pas de telle analyse. On a cependant pu constater dans le cadre de la faillite de plusieurs grandes entreprises du secteur de la construction que les structures managériales présentaient des lacunes. Ainsi, des capacités d'analyse de la rentabilité des chantiers n'étaient pas en place ou inadaptées à la taille de l'entreprise.
- Un député souhaiterait savoir si une révision de la législation sur les marchés publics est envisagée afin de combattre la politique agressive des prix des entreprises. Le modèle suisse aboutit à écarter les offres les plus élevées et les offres les moins élevées et à sélectionner celles du milieu (prix médian).

Un représentant ministériel répond qu'une révision n'est pas prévue ; déjà aujourd'hui d'ailleurs, le prix le plus bas n'est pas un critère obligatoire pour le choix de l'entreprise. Le sujet abordé est néanmoins récurrent, puisqu'il est lié aux politiques poursuivies en matière de développement durable qui consistent à stimuler celui-ci au moyen des marchés publics (c'est-à-dire ne pas choisir par principe l'offre la plus intéressante du point de vue financier, mais également tenir compte d'autres critères). De même, des marchés publics sont utilisés pour promouvoir l'innovation⁷.

- Un député rappelle que les communes peuvent, dans le cadre des soumissions, privilégier les entreprises locales, en fonction du prix, jusqu'à un taux déterminé⁸. L'orateur considère ce taux comme trop faible. Quant au montant, qui est régulièrement adapté, il convient, pour sa fixation, de tenir compte du secteur concerné et de qualifier et quantifier les différences entre les projets.
- Un volet à ne pas oublier dans la discussion sur la compétitivité est celui de l'énergie. Sachant que le Luxembourg est majoritairement tributaire d'autres pays, il faut se poser la question de savoir comment les besoins accrus en énergie seront satisfaits. Un partenariat avec d'autres pays semble indiqué, de même qu'une consommation efficiente de l'énergie, laquelle contribue en même temps à l'amélioration de la compétitivité.

Un représentant ministériel renvoie à deux indicateurs IMD : *Infrastructures – Production domestique des besoins en énergie intérieurs*, où le Luxembourg se classe au rang 59, et *Part des énergies renouvelables dans les besoins totaux en énergie*, où le Luxembourg occupe le rang 50 sur 60 pays. En matière de consommation efficiente d'énergie, le Luxembourg réalise la mise en œuvre des directives européennes avant le délai prescrit (cf. réduction de la consommation d'énergie pour nouvelles constructions et bâtiments fonctionnels), ceci en relation avec une formation des acteurs concernés (Chambre des Métiers, etc.). L'objectif consiste à faire acquérir aux entreprises les compétences nécessaires plus rapidement que les autres pays et à leur permettre ainsi de conclure également des marchés dans la Grande Région.

⁷ Cf. Pre-Commercial Procurements (PCPs) - <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/pre-commercial-procurement>.

⁸ Cf. loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics :

« **Titre VI – Dispositions particulières concernant les marchés publics des pouvoirs adjudicateurs relevant des communes ou des entités assimilées**

Chapitre I.- Clause préférentielle en faveur d'un soumissionnaire local

Art. 18.

Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 11, respectivement le collège des bourgmestre et échevins ou l'organe habilité à engager l'établissement public placé sous la surveillance des communes, peut, lorsque le montant total, hors TVA, du marché à conclure n'excède pas 20.000 euros, valeur cent de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} janvier 1948, attribuer le marché à un concurrent résidant dans la commune, à condition que le prix offert par le concurrent local ne dépasse pas de plus de cinq pour cent celui de l'offre économiquement la plus avantageuse ou celui de l'offre au prix le plus bas. ».

2. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal ne donnent pas lieu à observation et sont approuvés.

3. Divers

Monsieur le Président rappelle que le Bureau de la Chambre des Députés a donné son accord à la participation de deux membres de la commission (un membre de la majorité et un membre de l'opposition) à l'« Annual Globe Europe Conference », la documentation afférente ayant été transmise par courrier électronique, et prie les députés de prévenir l'administration parlementaire de leur participation éventuelle.

Luxembourg, le 21 novembre 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

Le Président,
Franz Fayot

Annexe



Préparation du débat de consultation «Compétitivité» - Présentation du Bilan compétitivité 2014

Chambre des Députés,
Commission de l'économie
6 novembre 2014





- Le Bilan analyse plusieurs dizaines de benchmarks et classements internationaux (p.ex. IMD, WEF, etc).
- L'Observatoire de la compétitivité met à jour annuellement son tableau de bord national basé sur une méthodologie agréée en 2004 par les partenaires sociaux.

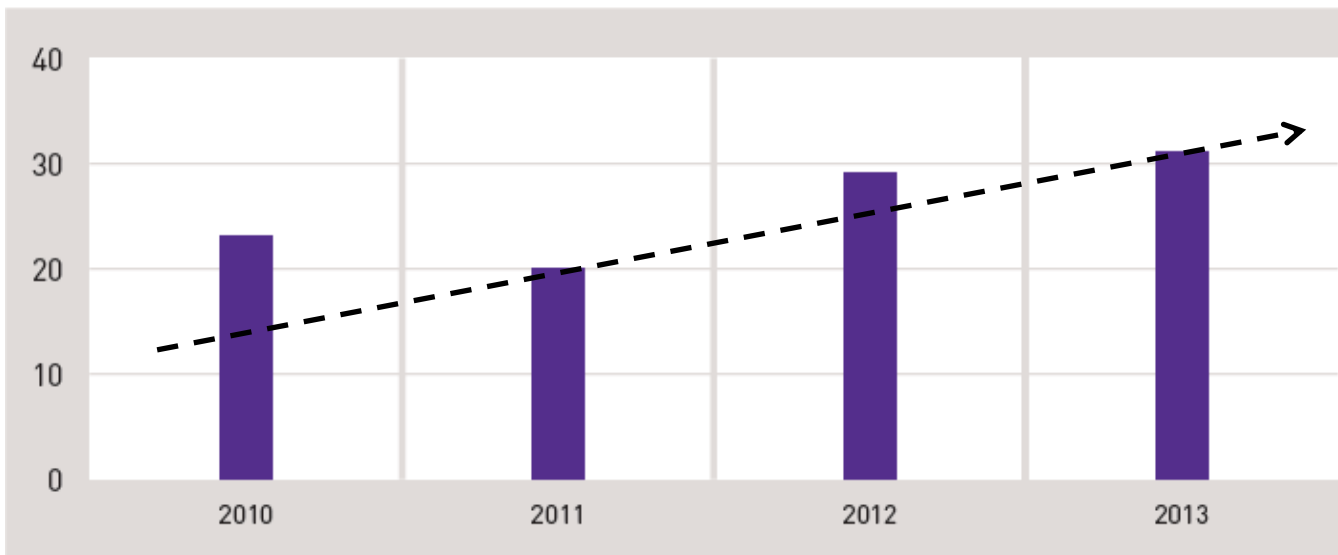
1. Benchmarks/classements internationaux



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Figure 1

Nombre de *benchmarks* liés à la compétitivité, et parmi lesquels figure le Luxembourg, listés sur le site Internet de l'Observatoire de la compétitivité (actualisations et nouveautés)



Source : Observatoire de la compétitivité (<http://www.odc.public.lu>)

➤ L'ODC suit environ une trentaine de benchmarks concernant le Luxembourg



➤ Exemples de benchmarks et de classements

Organisation	Position du Luxembourg (rang mondial)	Position du Luxembourg (rang UE)	N° de pays, régions ou villes analysés
WEF <i>Global Competitiveness Report</i>	19.	8.	144
IMD <i>World Competitiveness Yearbook</i>	11.	4.	60
Heritage Foundation <i>Index of economic freedom</i>	16.	6.	186
Commission européenne <i>Summary innovation index</i>	6.	5.	28

Exemple 1: Indicateurs du WEF



Indicateur	Rang du Luxembourg (sur 144)	Remarque(s)	Mesure(s) potentielle(s)
Infrastructures	16.		
Qualité des infrastructures portuaires	37.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser les infrastructures
Qualité des infrastructures aéroportuaires	32.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser les infrastructures
Disponibilité de capacités aériennes	112.	Indicateur quantitatif	Optimiser les infrastructures
Environnement macro-économique	8.		
Solde public (solde budgétaire)	22.	Indicateur quantitatif	Veiller à l'équilibre budgétaire
Dette publique brute	23.	Indicateur quantitatif	Veiller à la soutenabilité des finances publiques
Santé et enseignement primaire	36.		
Qualité de l'enseignement primaire	25.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser le système d'éducation
Enseignement supérieur et formation	43.		
Qualité du système d'éducation	25.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser le système d'éducation
Qualité de l'éducation en mathématiques et sciences	28.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser l'enseignement des sciences
Qualité des écoles de gestion	39.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser l'enseignement en gestion
Disponibilité de services de R&D et de formation	22.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser le système de R&D
Efficacité du marché des produits	5.		
Intensité de la concurrence locale	54.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Libérer le plein potentiel du marché intérieur
Nombre de procédures pour démarrer une entreprise	57.	Indicateur quantitatif	Faciliter la création d'entreprise
Nombre de jours pour démarrer une entreprise	87.	Indicateur quantitatif	Faciliter la création d'entreprise



Efficacité du marché du travail	16.		
Flexibilité de la formation des salaires	96.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Rendre la formation des salaires plus flexible
Pratiques de recrutement et de licenciement	87.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Rendre le droit du travail plus flexible
Coûts de licenciement	101.	Indicateur quantitatif	Rendre la législation du travail plus flexible
Lien entre rémunération et productivité	43.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Rendre la formation des salaires plus flexible
Part des femmes dans la force de travail	65.	Indicateur quantitatif	Accroître la participation des femmes dans la force de travail
Développement marchés financiers	14.		
Financement à travers du capital à risque local	22.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Accroître la disponibilité de capital à risque au niveau local
Niveau des droits légaux des bailleurs de fonds	96.	Indicateur qualitatif/quantitatif	Accroître les droits légaux des investisseurs
Degré de sophistication des affaires	21.		
Nombre de fournisseurs locaux	121.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Libérer le plein potentiel du marché intérieur
Contrôle des distributeurs internationaux	64.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Libérer le plein potentiel du marché intérieur
Innovation	16.		
Qualité des institutions de recherche scientifique	26.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser le système de R&D
Disponibilité d'ingénieurs et de scientifiques	52.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser l'enseignement des sciences Mettre en place un environnement de travail attractif pour les scientifiques étrangers

Exemple 2: Indicateurs de IMD



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Indicateur	Rang du Luxembourg (sur 60)	Remarque(s)	Mesure(s) potentielle(s)
Performances économiques	4.		
Manque de diversification économique	46.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Développer la spécialisation multisectorielle
Balance commerciale (solde négatif)	57.	Indicateur quantitatif	Encourager les exportations de biens
Concentration des exportations (Top 5 partenaires commerciaux/Total)	53.	Indicateur quantitatif	Développer de nouveaux marchés d'exportation
Concentration des exportations (Top 5 produits/Total)	18.	Indicateur quantitatif	Diversifier les exportations de biens
Niveau du chômage des jeunes	37.	Indicateur quantitatif	Optimiser l'activation des jeunes
Différentiel d'inflation positif	28.	Indicateur quantitatif	Prendre des mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation excessive
Niveaux élevés des loyers d'habitation (appartements)	43.	Indicateur quantitatif	Accroître l'offre de logements
Niveaux élevés des loyers (bureaux)	48.	Indicateur quantitatif	Accroître l'offre de bureaux

Efficacité des pouvoirs publics	19.		
Taux de croissance de la dette publique	50.	Indicateur quantitatif	Veiller à la soutenabilité des finances publiques
Niveau des recettes fiscales (en % du PIB)	51.	Indicateur quantitatif	Veiller à l'attractivité du système fiscal
Niveau de bureaucratie	26.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Limiter les charges administratives
Nombre de jours pour démarrer une entreprise	43.	Indicateur quantitatif	Faciliter la création d'entreprise
Nombre de procédures pour démarrer une entreprise	32.	Indicateur quantitatif	Faciliter la création d'entreprise
Rigidité du droit du travail	28.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Rendre le droit du travail plus flexible
Immigration économique	22.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Veiller à ce que législation liée à l'immigration soit en ligne avec les besoins des entreprises
Coûts de licenciement	21.	Indicateur quantitatif	Rendre le droit du travail plus flexible



Environnement des affaires	14.		
Evolution de la productivité	36.	Indicateur quantitatif	Investir dans le capital humain, l'innovation et la R&D
Niveau des coûts salariaux dans l'industrie	43.	Indicateur quantitatif	Veiller à la compétitivité-coût de l'industrie
Coûts salariaux unitaires (CSU)	37.	Indicateur quantitatif	Veiller à ce que les coûts salariaux évoluent avec la productivité
Part des femmes dans la force de travail	51.	Indicateur quantitatif	Accroître la participation des femmes dans la force de travail
Disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée	47.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser l'enseignement Mettre en place un environnement de travail attractif pour la main d'œuvre étrangère qualifiée
Image de marque du Luxembourg à l'étranger	27.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Promouvoir une image de marque positive à l'étranger

Infrastructures	23.		
Qualité des transports aériens	31.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser les infrastructures
Qualité des transports fluviaux	32.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser les infrastructures
Production domestique des besoins en énergie intérieurs	59.	Indicateur quantitatif	Accroître la production d'énergie intérieure
Investissements dans les télécommunications (% du PIB)	46.	Indicateur quantitatif	Investir davantage dans les télécommunications
Prix d'accès à Internet à large bande	51.	Indicateur quantitatif	Veiller à des prix compétitifs
Disponibilité d'ingénieurs qualifiés	49.	Enquête d'opinion (qualitatif)	Optimiser l'enseignement des sciences et Mettre en place un environnement de travail attractif pour les scientifiques étrangers
Part des exportations de produits high-tech dans le total des exportations (en %)	40.	Indicateur quantitatif	Encourager la production et les exportations de produits high-tech
Dépenses en R&D (% du PIB)	27.	Indicateur quantitatif	Investir dans la R&D
Part des énergies renouvelables dans les besoins totaux en énergie	50.	Indicateur quantitatif	Accroître la production d'énergie renouvelable
Résultats PISA des élèves de 15 ans (OCDE)	26.	Indicateur quantitatif	Optimiser l'enseignement



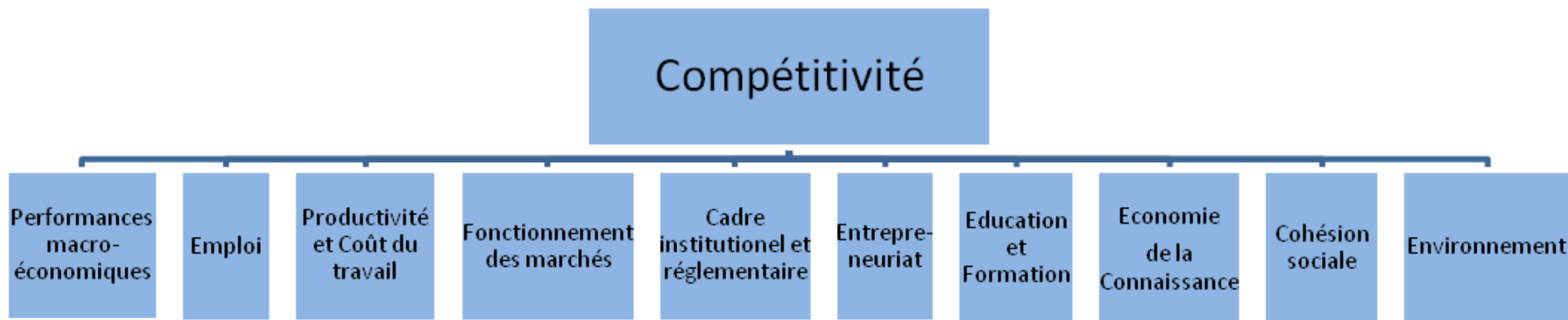
- Inciter à la prudence: spécificités du Luxembourg, caractère relatif, nombre de pays, groupes de pays avec des performances proches, etc ;
- Echo médiatique: impact sur l'image de marque à l'étranger ;
- Pour mieux tenir compte des spécificités du Luxembourg, mise en place en 2004 du tableau de bord national de la compétitivité (« Rapport Fontagné ») ;

2. Tableau de bord de la compétitivité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Le tableau de bord national de la compétitivité comprend 78 indicateurs (économiques, sociaux et environnementaux), répartis en 10 catégories ;





➤ La compétitivité définie comme ...

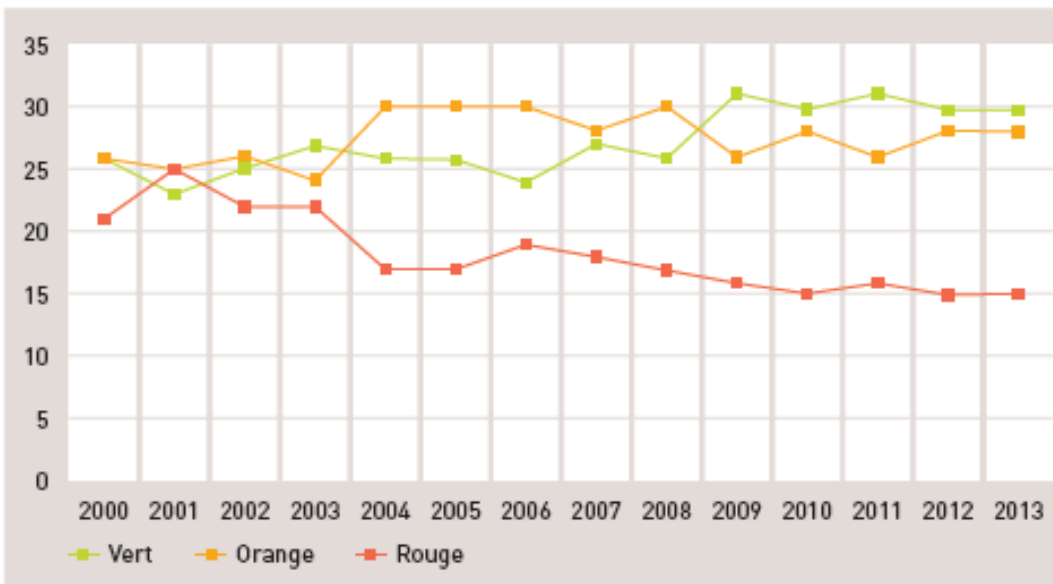
«la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement».

➔ Définition validée par les partenaires sociaux



- Comparaison du Luxembourg à la moyenne UE:
seuil de $\pm 20\%$ de la moyenne UE ; rouge, orange, vert

Figure 1
Évolution des indicateurs





➤ évolution du Luxembourg dans le temps : $\uparrow = \downarrow$

Tableau 5

Évolution des indicateurs du LU par rapport à l'année antérieure

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total (77)	↑	27	43	26	39	38	34	47	43	46
	=	19	13	8	6	8	5	2	3	4
	↓	31	21	43	32	31	38	28	31	27
Total des indicateurs		77	77	77	77	77	77	77	77	77

➤ Calcul d'un indicateur synthétique

Exemple: Productivité et coût du travail



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Tableau 8
Catégorie C Productivité et coût du travail

Code	Indicateur 2013		LU	Position du LU	UE-28	DE	FR	BE	MIN	MAX
C1	Évolution de la productivité globale des facteurs	↑	-0.10	15 / 28	-0.02	-0.22	-0.08	0.19	CY -2.46	UK 2.47
C2	Évolution de la productivité apparente du travail	↑	0.4	12 / 28	0.4	-0.1	0.4	0.4	IR -2.6	RO 3.7
C3	Productivité horaire du travail en pourcentage des États-Unis	↓	80	6 / 27	58	74	87	85	RO 16	FI 87
C4	Évolution des coûts salariaux unitaires	↑	2.7	23 / 28	0.4	2.1	1.2	1.9	GR -6.8	EE 6

*UE-15 ; **UE-25



Tableau 14
Catégorie I Cohésion sociale

Code	Indicateur		LU	Position du LU	UE-28	DE	FR	BE	MIN	MAX
I1	Coefficient de GINI (2013)	↓	30	13 / 28	30.6	29.7	30.5	26.6	SK 24.2	BU 35.4
I2	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en % (2013)	↓	15.9	14 / 28	16.9	16.1	14.1	15	CZ 8.6	GR 23.1
I3	Taux de risque de persistance de la pauvreté en % (2013)	→	7.1	7 / 27	10.2	10.4	7	9.8	SE 4.1	RO 18.2
I4	Espérance de vie à la naissance en nombre d'années (2012)	↑	81.5	5 / 28	80.3	81	82.1	80.5	LT 74.1	IT 82.4
I5	Écart des rémunérations entre hommes et femmes en % de la rémunération horaire brute des hommes salariés (2012)	→	13.6	5 / 28	21.7	25.6	14.1	15	SL 7	EE 28.9

Classement global (2007-2013)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1	Suède	Suède	Suède	Suède	Suède	Suède	Suède
2	Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas	Danemark	Danemark	Danemark	Danemark
3	Danemark	Danemark	Danemark	Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
4	Finlande	Finlande	Royaume-Uni	Finlande	Finlande	Royaume-Uni	Royaume-Uni
5	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Finlande	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Finlande	Finlande
6	Slovénie	Slovénie	Répu. tchèque	Luxembourg	Allemagne	Estonie	Luxembourg
7	Estonie	Autriche	Autriche	Allemagne	Autriche	Autriche	France
8	Autriche	Allemagne	Luxembourg	Répu. tchèque	Estonie	Allemagne	Autriche
9	Luxembourg	Répu. tchèque	Slovénie	Estonie	Slovénie	Lituanie	Allemagne
10	Allemagne	Estonie	Allemagne	Autriche	Répu. tchèque	Lettonie	Lettonie
11	Irlande	Luxembourg	Irlande	Slovénie	Luxembourg	Répu. tchèque	Répu. tchèque
12	Lituanie	France	France	France	Lituanie	France	Lituanie
13	France	Irlande	Estonie	Lituanie	France	Luxembourg	Slovénie
14	Répu. tchèque	Bulgarie	Pologne	Lettonie	Irlande	Slovénie	Estonie
15	Lettonie	Belgique	Belgique	Irlande	Lettonie	Irlande	Belgique
16	Belgique	Lituanie	Chypre	Pologne	Roumanie	Pologne	Répu. slovaque
17	Chypre	Croatie	Espagne	Répu. slovaque	Pologne	Répu. slovaque	Roumanie
18	Espagne	Chypre	Italie	Belgique	Belgique	Belgique	Pologne
19	Italie	Pologne	Portugal	Italie	Italie	Bulgarie	Irlande
20	Pologne	Espagne	Croatie	Roumanie	Répu. slovaque	Italie	Italie
21	Répu. slovaque	Roumanie	Bulgarie	Bulgarie	Bulgarie	Roumanie	Bulgarie
22	Croatie	Italie	Roumanie	Chypre	Croatie	Portugal	Portugal
23	Grèce	Répu. slovaque	Répu. slovaque	Portugal	Chypre	Espagne	Espagne
24	Bulgarie	Portugal	Lituanie	Malte	Espagne	Chypre	Croatie
25	Malte	Grèce	Grèce	Espagne	Hongrie	Croatie	Malte
26	Portugal	Malte	Lettonie	Croatie	Portugal	Malte	Hongrie
27	Roumanie	Hongrie	Malte	Hongrie	Malte	Hongrie	Chypre
28	Hongrie	Lettonie	Hongrie	Grèce	Grèce	Grèce	Grèce

Classement par catégorie (2013)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Tableau 17
Classement par catégorie en 2013

	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Cat G	Cat H	Cat I	Cat J
Allemagne	9	3	15	15	11	27	15	4	17	21
Autriche	15	7	18	3	10	19	17	6	10	14
Belgique	19	15	5	13	22	21	21	9	9	23
Bulgarie	6	20	26	12	23	4	20	28	27	20
Chypre	26	16	22	28	19	16	22	22	18	28
Croatie	21	27	20	10	27	23	16	20	20	13
Danemark	4	4	8	4	7	24	3	2	6	17
Espagne	27	26	1	24	18	17	26	19	21	12
Estonie	5	6	27	7	5	15	4	11	25	5
Finlande	20	8	19	22	6	26	2	1	5	8
France	10	13	4	6	20	11	12	10	7	19
Grèce	28	28	9	25	28	3	23	26	23	25
Hongrie	11	24	24	26	25	20	19	17	14	16
Irlande	16	14	25	18	1	25	18	14	15	22
Italie	22	25	17	16	24	8	25	15	16	4
Lettonie	3	10	13	17	9	2	10	24	24	6
Lituanie	17	11	16	9	13	1	5	23	26	7
Luxembourg	1	12	12	14	3	18	11	8	8	26
Malte	8	17	21	27	14	22	28	13	11	27
Pays-Bas	14	2	11	5	4	10	8	5	2	24
Pologne	13	21	23	11	17	6	9	25	19	15
Portugal	24	19	14	23	16	9	27	18	22	18
Roumanie	7	18	7	2	26	5	24	27	28	2
Royaume-Uni	12	5	6	1	2	14	13	7	13	11
République slovaque	25	23	2	20	21	7	14	21	12	10
République tchèque	18	9	28	19	12	12	7	16	4	1
Slovénie	23	22	10	21	15	13	6	12	3	9
Suède	2	1	3	8	8	28	1	3	1	3

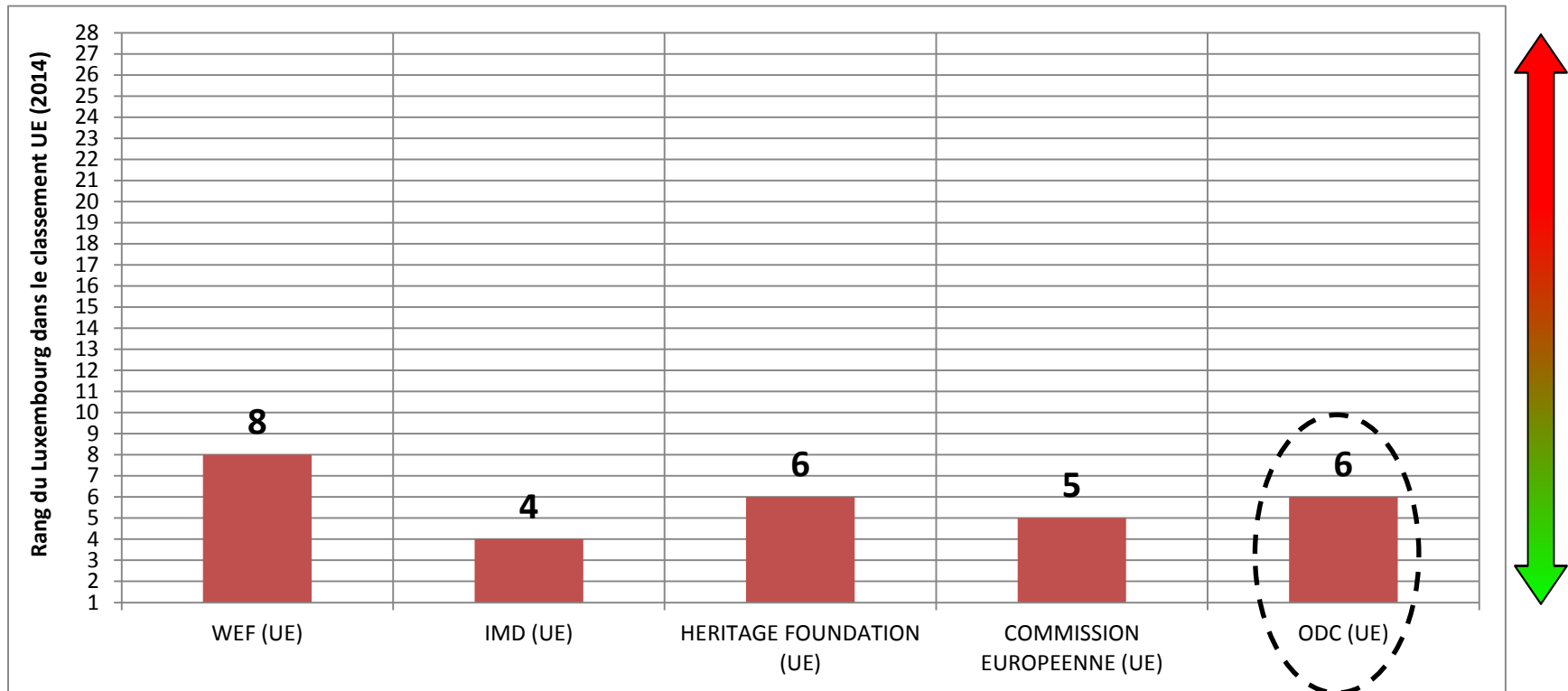
Note : Cat. A Performances macroéconomiques, Cat. B Emploi, Cat. C Productivité et coût du travail, Cat. D Fonctionnement des marchés, Cat. E Cadre institutionnel et réglementaire, Cat. F Entrepreneuriat, Cat. G Éducation et formation, Cat. H Économie de la connaissance, Cat. I Cohésion sociale, Cat. J Environnement



- Selon le tableau de bord de l'ODC, le Luxembourg est passé de la 13^{ième} position à la 6^{ième} position en 2013 ;
- Catégorie productivité et coût du travail ;
- Le classement de l'indicateur synthétique est un classement relatif ;



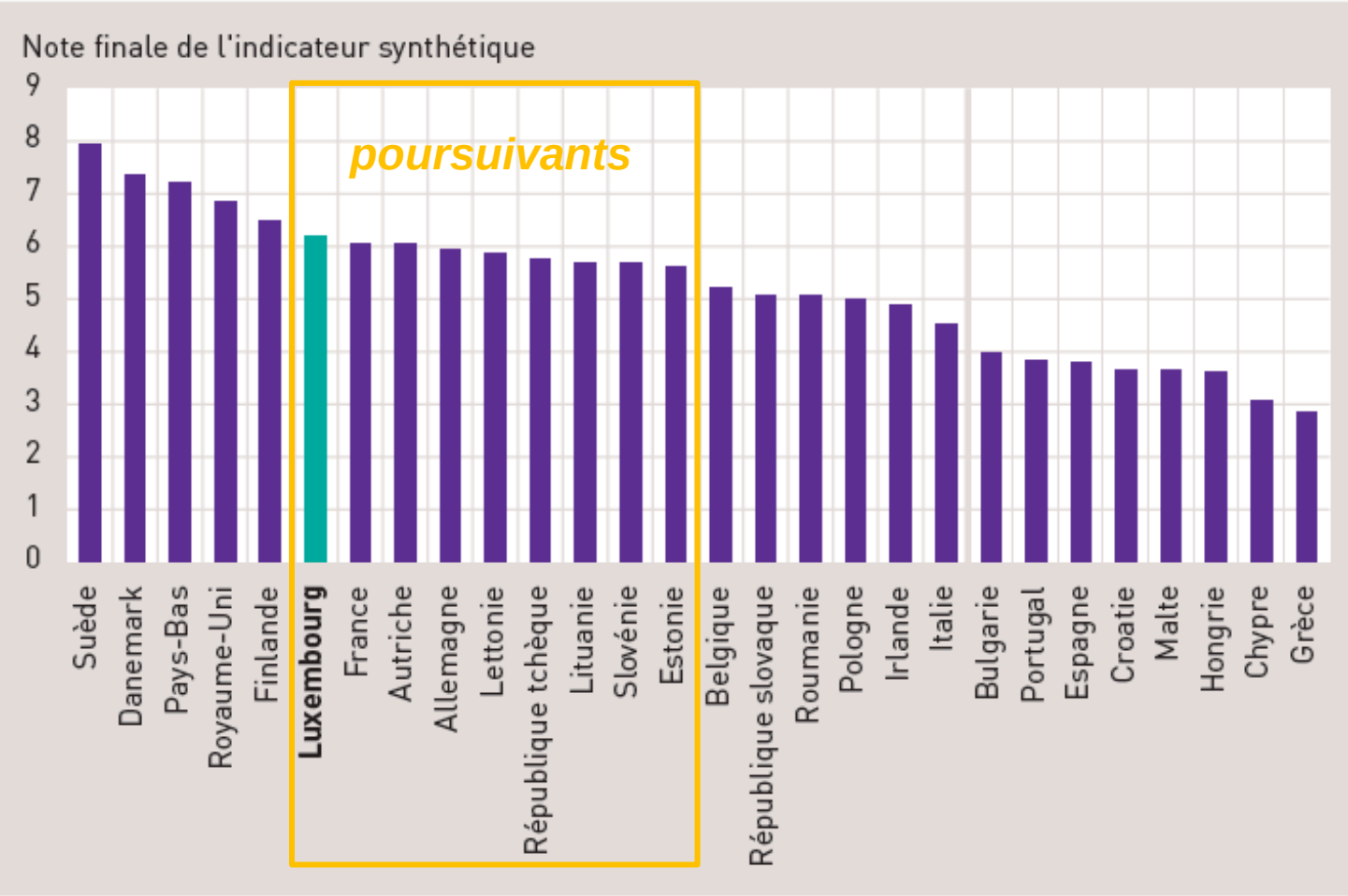
- Le classement national du tableau de bord 2014 est en ligne avec les quatre plus récents classements internationaux!



Pourquoi le Luxembourg est passé du 13ième au 6ième rang?



Figure 2
Note finale de l'indicateur synthétique



Source : Observatoire de la compétitivité

“In a world where lots of similar things are of similar quality, rankings exaggerate real differences”



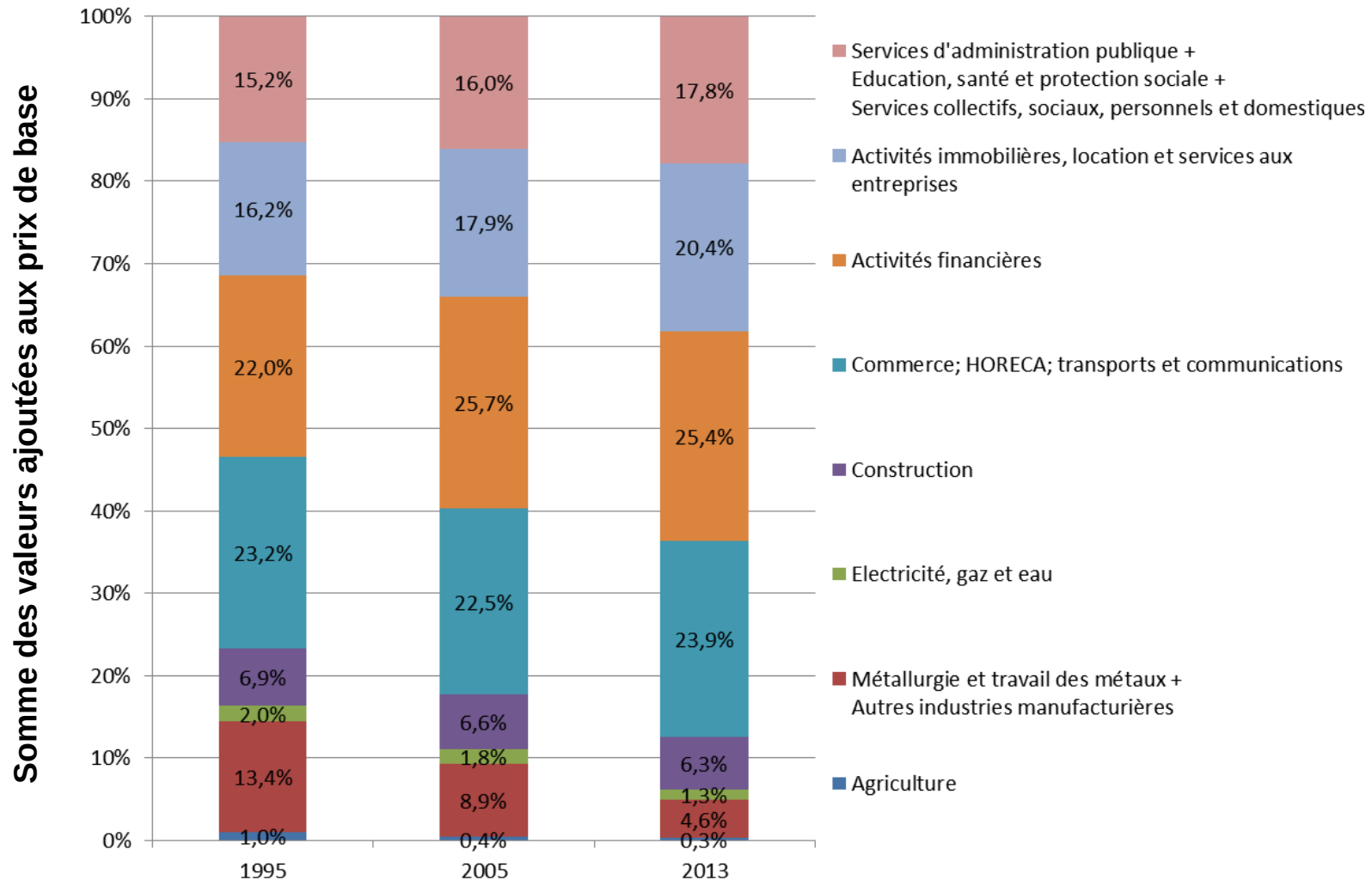
- Le Conseil économique et social (CES) a mis en place une commission de travail pour réviser la foison d'indicateurs, notamment du tableau de bord de l'ODC ;
- Cette révision du tableau de bord est nécessaire:
 - Pertinence de certains indicateurs,
 - Disponibilité statistique,
 - Double emploi avec d'autres tableaux de bord, tels que le futur PIBien-être, les indicateurs de développement durable.

3. Industrie élargie et secteurs prioritaires



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Structure de l'économie luxembourgeoise

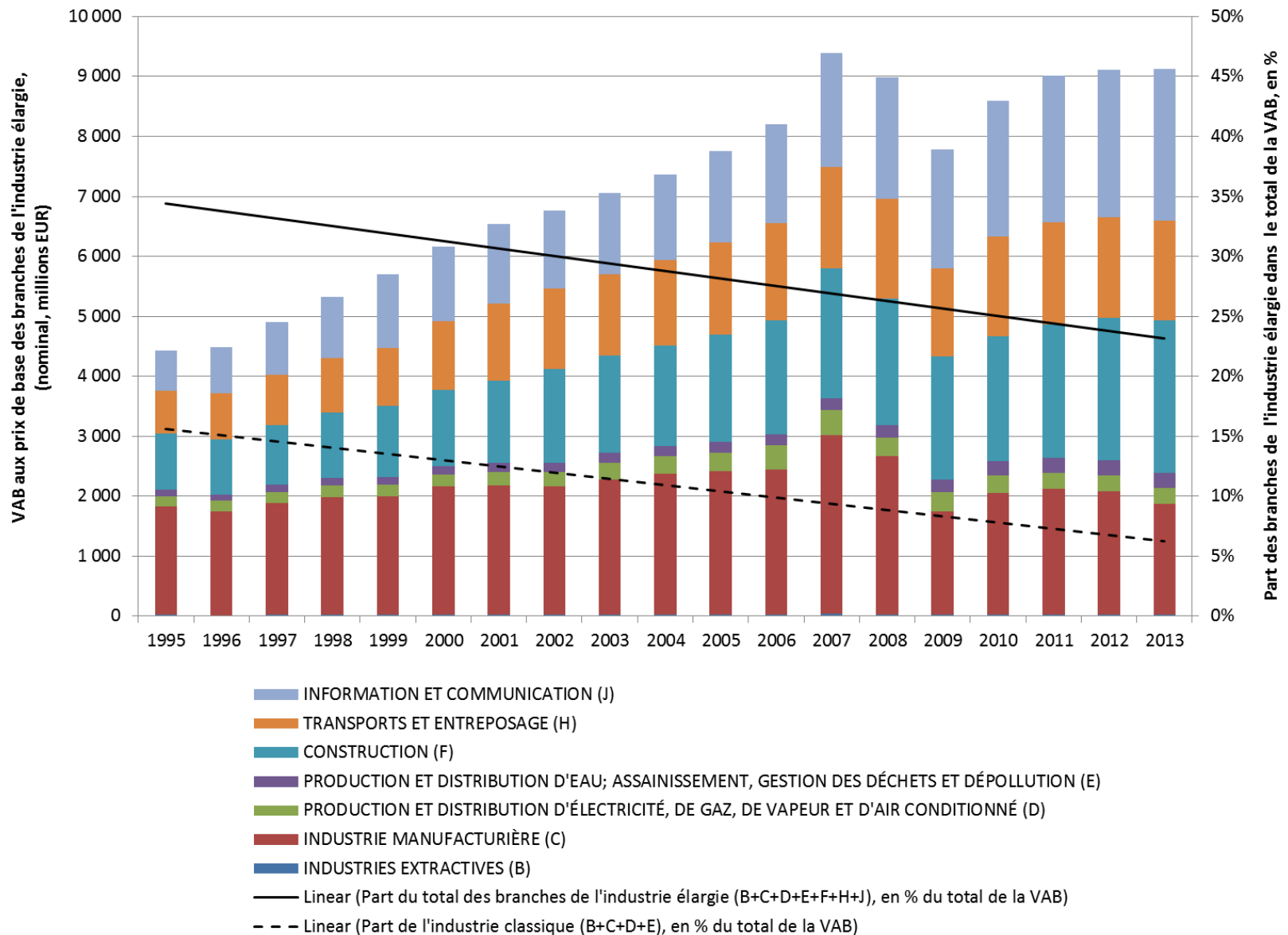


Source: Le Luxembourg en chiffres 2014, STATEC

Redéfinition du concept d'industrie

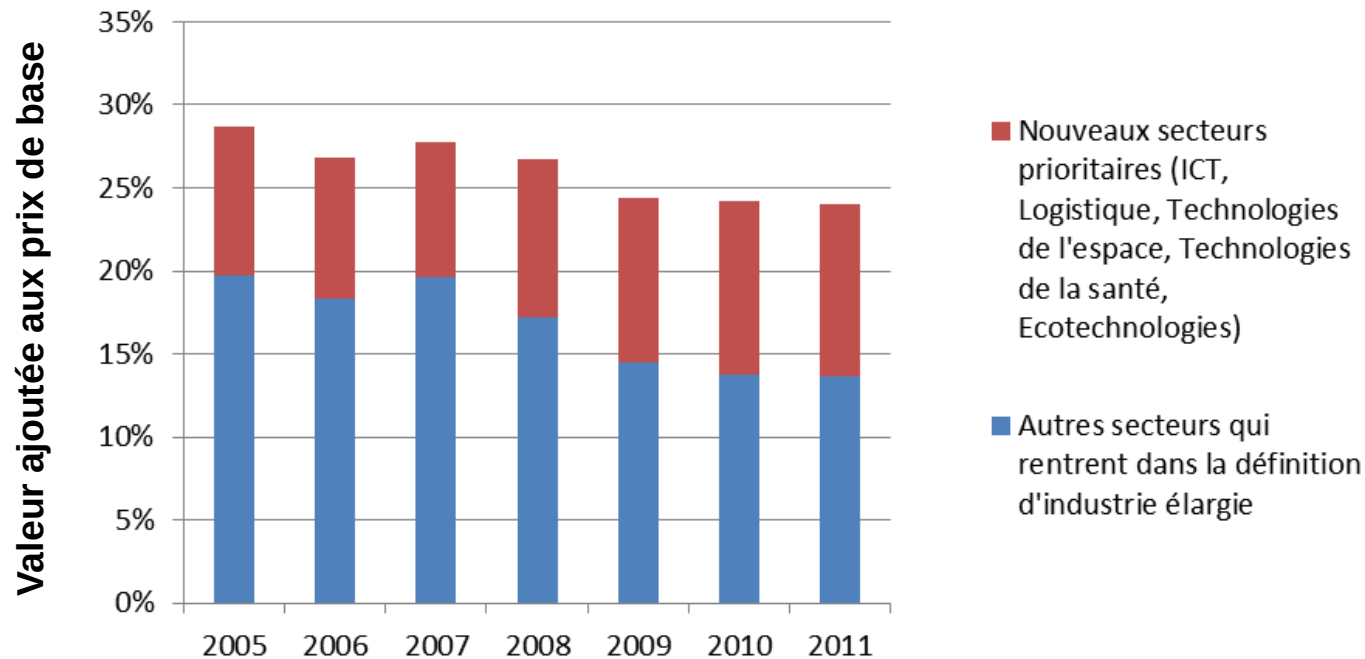


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG





- Selon les premières estimations, la part des nouveaux secteurs prioritaires représentait en 2011 environ 10% de la valeur ajoutée totale et plus de 40% de l'industrie définie au sens large.





➤ Pour plus d'informations:

<http://www.odc.public.lu>

<http://www.gouvernement.lu/meco>